

## F020 Formulaire de demande d'inscription d'un professionnel de la santé

Je soussigné,

### 1/ Champs à compléter

Numéro National	Date de naissance
Numéro INAMI	
Profession	
Nom ( <i>majuscule</i> )	Sexe : F M
Prénoms	
Adresse	
E-mail	
Gsm	
Cercle ou fédération (si d'application) :	
Institution hospitalière (si application) :	

professionnel de la santé autorisé selon les lois et les règlements belges, marque librement mon adhésion au Réseau Santé Bruxellois et m'engage à respecter le [règlement relatif à la protection de la vie privée publié](#) sur le site internet [www.reseausantebruxellois.be](http://www.reseausantebruxellois.be)

Je reconnais avoir pris connaissance des fonctionnalités du Réseau Santé Bruxellois et du fait que **la publication et la consultation de documents de santé via ce réseau n'est autorisé que dans le cadre de la continuité des soins prodigués aux patients.**

Je reconnais que la responsabilité d'Abrumet ne porte pas sur le contenu des données de santé, ni sur l'usage qui en est fait pas les professionnels de la santé, ni sur l'opportunité de publier et de consulter lesdits documents.

Dans le cadre de la gestion administrative du Réseau Santé Bruxellois, je marque mon consentement sur le fait que les données personnelles me concernant soient stockées sur le serveur. Il s'agit de :

- mes données administratives associées aux données de santé de mes patients,
- mes données administratives nécessaires à la gestion du réseau,
- ainsi que les traces de mes accès au Réseau Santé Bruxellois et aux documents de santé des patients référencés sur le Réseau Santé Bruxellois.

Ce formulaire est destiné au gestionnaire administratif d'Abrumet qui agit comme sous-traitant au sens du RGPD des acteurs de santé connectés au Réseau Santé Bruxellois, et par la présente, je lui demande de d'assurer mon inscription au Réseau Santé Bruxellois.

Fait à

Le

Signature

## 2/ Documents à joindre

Veillez joindre une **copie recto verso de votre carte d'identité** et, si vous êtes médecin généraliste, une **copie de votre preuve d'inscription à la Garde Bruxelloise** ou à la FAMBG.

Quand votre inscription sera-t-elle effective ?

- Si vous êtes médecin généraliste, l'inscription ne sera effective qu'après validation par un médecin garant désigné par Abrumet.
- Si vous êtes un professionnel de la santé de la première ligne, l'inscription ne sera effective qu'après validation par votre fédération (si vous êtes indépendant) ou par votre employeur
- Si vous êtes un professionnel de la santé travaillant dans une institution hospitalière, votre inscription est gérée au sein de votre institution.
- Si vous êtes médecin spécialiste uniquement en pratique privée, veuillez contacter le service administratif d'Abrumet ([info@abrumet.be](mailto:info@abrumet.be))

**Dans tous les cas, vous recevrez un email de confirmation dès que votre inscription est opérationnelle.**

Les droits de la personne concernée doivent être exercés auprès du responsable de traitement. Cependant et pour permettre un exercice efficace de ces droits, la demande peut, le cas échéant, être adressée au délégué à la protection des données d'Abrumet – Réseau Santé Bruxellois ([dpo@abrumet.be](mailto:dpo@abrumet.be)) qui la transmettra dans les meilleurs délais au responsable de traitement compétent pour y donner suite.